



Saint-Nazaire, le 18 juin 2019



DES OUVRIERS

INVISIBLES ET MUETS ?

***Années après années, la direction des Chantiers augmente la sous-traitance.
Au point qu'il y a maintenant plus de 500 entreprises sous-traitantes qui
emploient 70 % des salariés présents sur le site.***



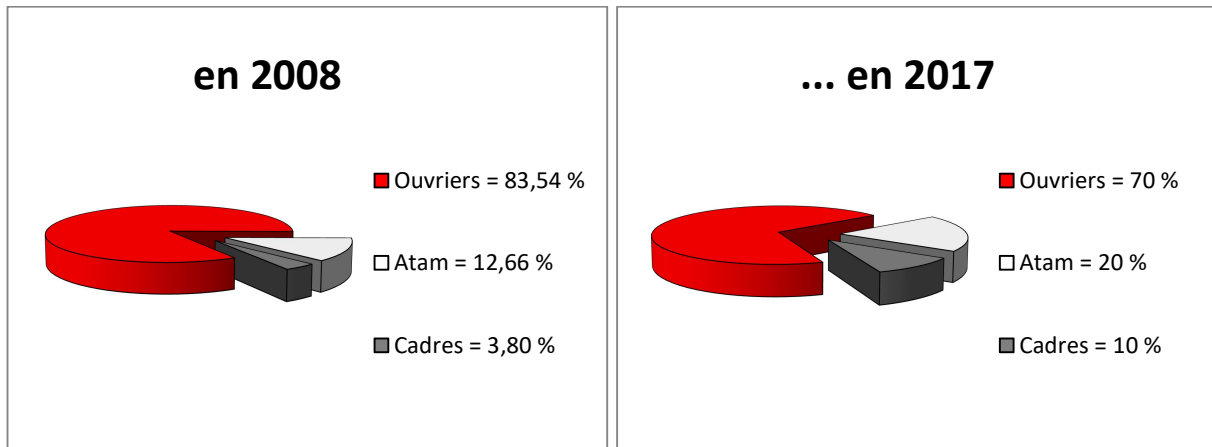
L'objectif ne fait aucun doute :

- Eclater, mettre en concurrence et opposer les milliers de travailleurs que nous sommes, pourtant réunis dans un même but : construire des navires gigantesques.
- Diviser pour les affaiblir les milliers de travailleurs que nous sommes, ***très majoritairement des ouvriers*** (70 % de l'effectif total) pour imposer des salaires et des conditions de travail à un très bas niveau et continuer à les dégrader.
- Priver le plus grand nombre d'entre nous des droits les plus élémentaires, à commencer par la possibilité de s'organiser et élire des représentants et des délégués du personnel.

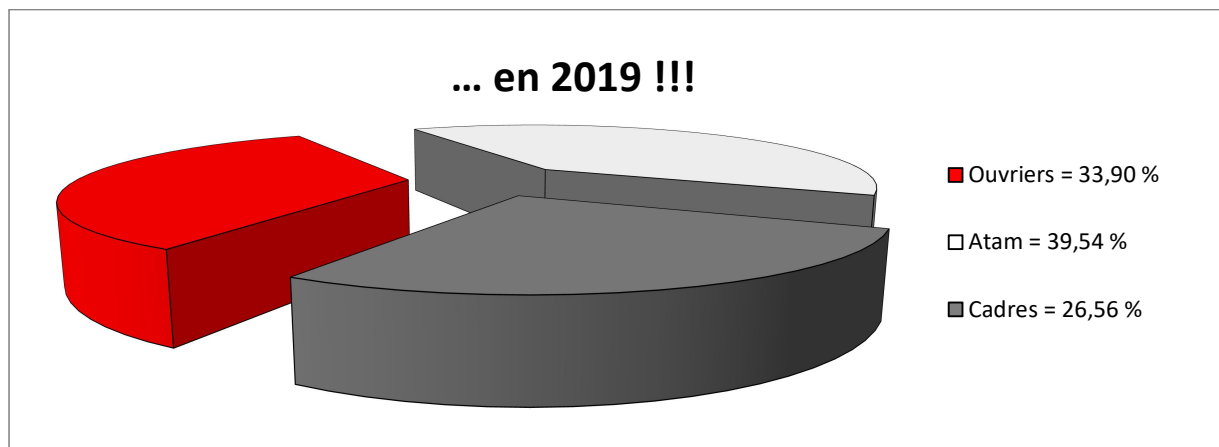
Pourtant, ces dernières années, sous la pression de la CGT, la direction des Chantiers a dû appliquer des dispositions légales prenant en compte, au moins en partie, des travailleurs sous-traitants pour qu'ils soient représentés par des délégués du personnel supplémentaires aux Chantiers.

Ce qui permet aux délégués et militants (mais, dans les faits, seuls ceux de la CGT s'en préoccupent) d'intervenir régulièrement pour organiser et défendre les intérêts des travailleurs sous-traitants.

Voici comment les travailleurs sous-traitants ont été répartis, par catégories, [Ouvriers ; Atam (Administratifs, techniciens et agents de maîtrise) ; Cadres] pour obtenir des délégués du personnel supplémentaires lors des précédentes élections :



C'était sans doute trop vrai et trop gênant pour la direction des Chantiers puisque :



Pour ces élections professionnelles de 2019, la direction des Chantiers (avec le soutien actif de la CGC, de la CFDT et de FO) piétine la loi.

Elle décide d'un seul coup qu'il n'y aura plus que 33 % d'ouvriers (au lieu de 70 ou 83 %) parmi les travailleurs sous-traitants pris en compte pour élire des délégués supplémentaires et que les cadres qui n'y sont qu'entre 3 et 10 % représenteront désormais 26 % de ces effectifs (!!!).

A croire que les bateaux sont construits pour les 2/3 par des cadres, des chefs et des techniciens et seulement pour 1/3 par des ouvriers. *Cherchez « l'erreur » !*

Cela reviendrait à ce que, lors des élections professionnelles du 27 juin prochain, une grande partie des ouvriers sous-traitants pris en compte soient représentés par des cadres des Chantiers, au détriment de délégués ouvriers (pour la plupart de la CGT).

La CGT conteste devant les tribunaux cette injustice.

Le verdict sera rendu le 25 juin, soit 2 jours avant le début des élections.